

s'ils se reportaient à la page 824, où il est fait état d'une motion d'amendement à l'article 6, conçu en ces termes:

Toutefois, aucun membre qui est propriétaire d'actions émises par une compagnie qui participe à un stade quelconque de l'industrie pétrolière ou gazière au Canada ne peut voter lorsque le comité est saisi d'une question afférente à cette compagnie.

Les membres du comité ont soigneusement étudié ce point. Je ne puis m'empêcher de penser que la motion répond aux objections formulées par les membres du Nouveau parti démocratique. Il est malheureux qu'aucun membre de ce parti n'ait été présent à la séance du comité, car, par l'entreprise de l'un des leurs, les intéressés auraient pu être informés de l'objet de cet amendement, et sauf erreur, les membres du parti conservateur et ceux du parti libéral présents à la séance avaient approuvé l'amendement, car ce semblait être la meilleure manière de surmonter l'appréhension, d'ailleurs fort naturelle, d'un conflit d'intérêts. Je le signale dans l'espoir de faire disparaître ainsi des craintes que des vis-à-vis semblent éprouver.

M. Max Saltsman (Waterloo): Monsieur l'Orateur, en écoutant les commentaires émanant d'en face, on ne peut s'empêcher de voir quelle est l'hypothèse fondamentale du parti libéral.

Une voix: Qu'y a-t-il de fondamental en matière d'actions?

M. Saltsman: Ma foi, nous avons entendu le député d'Essex (M. Whelan) exprimer de l'inquiétude au sujet du tarif dont sont frappées les bananes parce que cela touche la vente des tomates.

M. Whelan: Non. C'est pour aider les pays les moins bien nantis qui approvisionnent le marché de bananes à bas prix et vous le savez.

M. Saltsman: Monsieur l'Orateur, j'espère que la présidence prendra connaissance des inconspicuités émanant de l'autre côté de la Chambre lorsque nous tentons de discuter de choses sérieuses. On prétend, semble-t-il, qu'on ne peut faire confiance qu'aux hommes d'affaires canadiens lorsqu'il s'agit de prendre des décisions qui touchent au développement du pays.

L'hon. M. Chrétien: Oh, non.

M. Saltsman: Alors pourquoi insister—le raisonnement du ministre et du gouvernement [M. Orange.]

à cet égard n'est pas clair pour tout le monde—pour que des personnes du secteur privé soient membres de ce comité sans nous donner l'assurance que ceux qui en feront partie ne seront pas aux prises avec des heurts d'intérêts.

L'hon. M. Chrétien: Relisez le paragraphe (2) dans sa nouvelle forme.

M. Saltsman: Même en tenant compte de l'amendement, il pourrait y avoir un heurt d'intérêts. La suppression de ce passage ne satisfait pas les membres de l'opposition. Beaucoup de personnes du secteur privé aimeront faire partie du comité à seule fin de surveiller leurs intérêts. Toutes sortes de sociétés de la Couronne ont été créées par le passé pour favoriser le développement de notre pays. Au moment de fonder la Banque du Canada, on jugea que ceux qui œuvraient déjà dans le domaine bancaire avaient l'expérience voulue pour travailler pour la Banque du Canada. Cela s'est révélé désastreux. On crut nécessaire, en fin de compte, de confier la gestion de la Banque du Canada aux citoyens du pays plutôt qu'à ceux qui pourraient donner lieu à des heurts d'intérêts. Ce pourrait bien être le cas ici.

Je me demande parfois si en présentant un bill de ce genre le gouvernement n'a pas conscience au fond de la difficulté que nous soulignons au sujet d'un conflit d'intérêts mais si, par suite de ses rapports étroits avec le secteur des affaires du Canada, il pense devoir adopter cette disposition à titre préliminaire même si finalement le comité devra tomber sous la direction de l'État afin de protéger les intérêts de la nation. Je demeure donc très sceptique à l'endroit d'une mesure législative de ce genre. Je me demande, par exemple, si le ministre sait ce qui s'est fait en Italie. Une grande partie de l'industrie pétrolière de ce pays est nationalisée et même s'il n'y a pas de pétrole en Italie, le prix au consommateur est bas. Dans notre vaste pays qui renferme d'énormes ressources naturelles, le consommateur canadien paie plus cher l'essence que presque partout ailleurs. A quoi rime donc de recruter des experts? Ils sont experts à servir leurs propres intérêts, mais sauront-ils servir ceux du pays?

Je me demande aussi pourquoi on n'a songé à nommer au comité des gens originaires du Nord. Nous semblons parfois perpétuer l'an-